

Requalification de l'espace Marcel Lods à Sotteville-lès-Rouen

Atelier de concertation

13 novembre 2024

La commune de Sotteville-lès-Rouen organise une démarche de concertation sur la requalification du parc urbain Marcel Lods. Cette concertation s'inscrit dans la continuité d'un premier cycle de participation citoyenne qui a eu lieu en 2018 et a abouti à la rédaction d'un *Cahier des charges citoyen* définissant les vocations du parc, des principes et des propositions d'aménagement de celui-ci.

À la suite du lancement de la concertation le 8 octobre dernier, un premier atelier a eu lieu le mercredi 13 novembre de 18h à 20h30 à la salle des fêtes. Il a réuni environ 60 participants et a permis d'approfondir la réflexion sur les deux esquisses du parc présentées en octobre sur les thématiques suivantes :

- **Les déplacements, cheminements et stationnements ;**
- **Les jeux et les sports ;**
- **Le paysage végétal et les activités de jardinage.**

L'événement s'est déroulé comme suit :

1. Introduction de Pierre-Arnaud Prieur, élu à la nature en ville et à la biodiversité
2. Présentation des contrastes entre les esquisses du parc Marcel Lods
3. Travail en sous-groupes sur les thématiques
4. Restitution du travail en sous-groupes sur les thématiques
5. Conclusion

La réunion a été animée par le cabinet de conseil en concertation Res publica. Le Collectif Arcade a présenté les contrastes entre les esquisses techniques de la requalification du parc Marcel Lods.

On trouvera le diaporama de présentation en annexe de ce compte-rendu.

Introduction de Pierre-Arnaud Prieur, élu à la nature en ville et à la biodiversité

Pierre-Arnaud Prieur remercie les personnes présentes de consacrer de nouveau du temps à ce projet important pour





RESPUBLICA



Sotteville-lès-Rouen. Cet atelier va permettre d'approfondir les réflexions qui ont débuté au cours de la réunion de lancement du 8 octobre qui ont été complétées par les remarques et propositions formulées en réponse au petit questionnaire qui avait été distribué à cette occasion.

Les esquisses sur lesquelles portent l'atelier **sont maximalistes**, c'est-à-dire que tout ce qu'elles représentent ne sera réalisé que dans le respect du budget de l'ensemble du projet. On sera peut-être conduit à sélectionner des éléments précis de chaque esquisse. Les contributions qui émaneront de l'atelier de ce jour permettront d'éclairer les choix et les décisions des élus, afin que le parc Marcel Lods puisse bien vivre et être de qualité.

Présentation des contrastes entre les esquisses du parc Marcel Lods

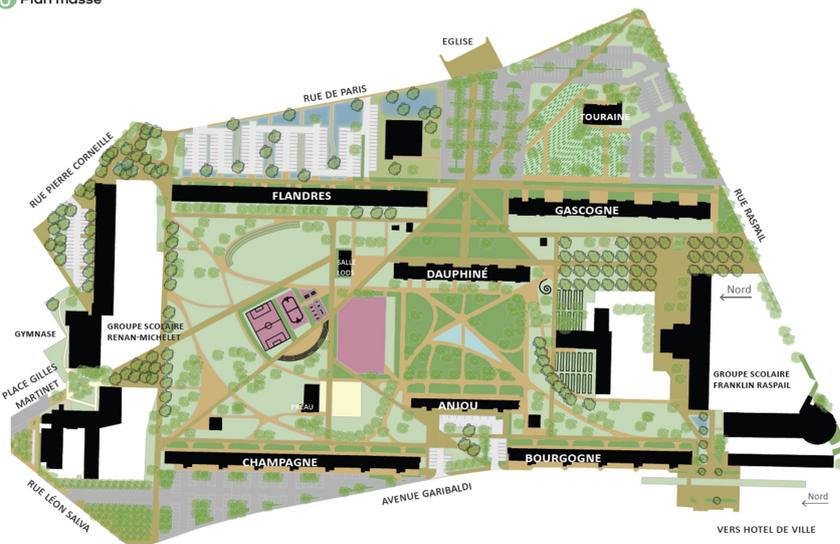
Le Collectif Arcade a présenté les différences entre les deux esquisses du parc Marcel Lods en se concentrant sur les thématiques suivantes :

- Les déplacements, cheminements et stationnements ;
- Les jeux et les sports ;
- Le paysage végétal et les activités de jardinage.

Esquisse 1 : Traverser l'écrin

ESQUISSE 1 : TRAVERSER L'ÉCRIN

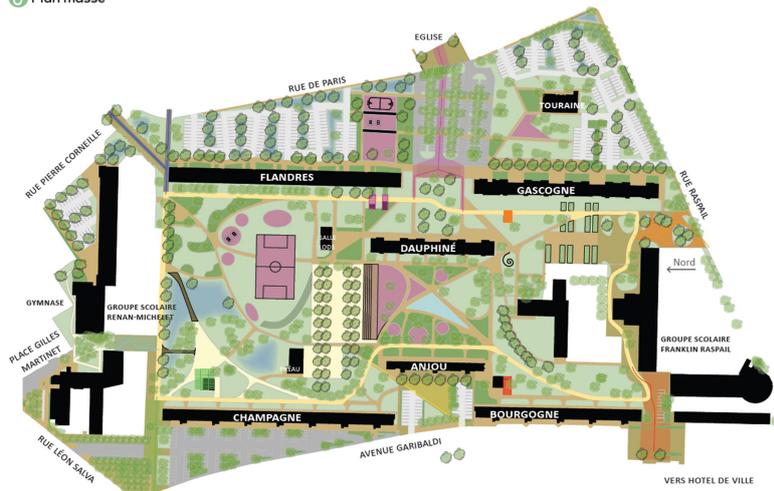
① Plan masse



Esquisse 2 : Colorer et ponctuer

ESQUISSE 2 : COLORER ET PONCTUER

① Plan masse



Les présentations complètes des contrastes entre les deux esquisses se trouvent dans le diaporama en annexe.



Travail en sous-groupes sur les thématiques

9 groupes d'environ 6 participants ont été constitués. Chaque groupe a identifié collectivement les avantages et les inconvénients de chacune des esquisses sur une des trois thématiques (les déplacements, cheminements et stationnements ; les jeux et les sports ; le paysage végétal et les activités de jardinage). Ensuite, chaque groupe a présenté ses réflexions en plénière et pu réagir aux travaux des autres.

Les déplacements, cheminements et stationnements

De manière générale, les participants soulignent l'importance d'avoir **des cheminements accessibles et adaptés aux personnes à mobilité réduite**. Pour quelques participants, il convient de choisir **un revêtement de sol adapté** (pas de gravier par exemple) en vue d'une circulation optimale d'une part, et en vue d'éviter les nuisances sonores d'autre part. Par ailleurs, un certain nombre de participants déplore la suppression d'environ 180 places de parking ; mais, certaines personnes, sans l'affirmer bruyamment, approuvent cette orientation.

Deux groupes de participants s'interrogent sur **la sécurisation des parkings**. L'un d'entre eux souhaiterait que les places de stationnement soient devant les fenêtres des habitants pour prévenir les vols.

Esquisse 1

Les avantages : **Le cheminement (la « diagonale ») permettant aux piétons de traverser facilement tout le parc** ainsi que **le cheminement central permettant d'aller facilement au marché** sont appréciés par un groupe de participants. Un autre groupe de participants apprécie le fait d'avoir des cheminements en lignes droites. Deux groupes de participants mentionnent également **les accès du parc** parmi les avantages, en particulier celui devant l'église (pour l'un des deux groupes). Enfin, un groupe apprécie **l'absence de circulation de voitures** dans le parc, mis à part pour les secours et les déménagements et **le maintien des places de parking devant l'immeuble Touraine**.

Les inconvénients : **La suppression de stationnement** représente un inconvénient pour les trois groupes de participants ayant travaillé sur cette thématique. Un groupe explique que les habitants manquent déjà de places de parking. Un autre groupe déplore qu'il n'y ait plus, dans le projet, de places de parking devant l'immeuble Dauphiné. Certains participants indiquent indispensable de maintenir des places PMR à proximité des immeubles d'habitations. **Concernant les cheminements, deux groupes estiment qu'ils sont trop nombreux et trop géométriques.** « *Il faudrait maintenir une seule allée centrale* ». Enfin, un groupe s'oppose à l'idée que les véhicules d'entretien puissent couper la voie diagonale du parc pour des raisons de sécurité.

Certaines personnes apprécient **la grande diagonale** mais craignent une non-séparation des usages entre les flux cycles et piétons, et la linéarité du cheminement qui pourrait conduire à des vitesses excessives (source de dangerosité).

Esquisse 2

Les avantages : Les trois groupes de participants préfèrent **les cheminements** de l'esquisse 2 à ceux de l'esquisse 1 parce qu'ils sont moins nombreux et paraissent plus doux. **La piste de course** qui fait le tour du parc est appréciée par la plupart des participants, à condition qu'elle



soit sécurisée et sépare les piétons et les cyclistes. Un groupe de participants, en revanche, rejette la création de cette piste de course car elle est trop proche des immeubles (crainte de nuisances sonores). En vue de privilégier la mobilité piétonne, ils ne veulent pas de piste cyclable dans le parc. Comme pour l'esquisse 1, les participants mentionnent **les accès du parc** parmi les avantages, en particulier celui devant l'église, ainsi que les parvis (accès et largueur) devant les écoles. L'accès paraît plus facile à l'immeuble Dauphiné et à la salle Lods que dans l'esquisse 1, selon un groupe de participants. **L'absence de circulation de voitures** est encore une fois citée comme un point positif.

Les inconvénients : **La suppression du stationnement** représente un inconvénient. Un groupe de participants précise que le parking de Flandres ne peut pas être pris comme référence car les habitants évitent de se garer là-bas à cause de la présence de dealers. Ils insistent pour maintenir le stationnement devant les immeubles Dauphiné et Gascogne. Un autre groupe de participants pointe le manque de places de parking devant l'immeuble Dauphiné, le manque de places PMR et de dépose-minute. En ce qui concerne **les cheminements**, deux groupes de participants auraient aimé avoir un cheminement central. L'un d'entre eux pense qu'il manque notamment une diagonale allant de la rue de Paris à la rue Raspail pour rejoindre le métro Garibaldi.

Les jeux et les sports

La présence d'espaces de jeux et de sport suscite des débats. Quelques participants se préoccupent des nuisances sonores que pourraient engendrer ces espaces et équipements. Par exemple, certains refusent la mise en place d'un panneau de basket et voudraient davantage « d'espaces de repos » dans le parc (espaces où l'on s'assoit et se repose). Les cours d'école peuvent déjà faire office d'aire de jeux pour les enfants, selon certains participants. Un groupe de participants ajoute qu'il aurait préféré un « parc naturel » car il y a suffisamment d'équipements sportifs à Sotteville-lès-Rouen. Cependant, deux participantes déplorent que le point de vue des jeunes ne soit pas suffisamment pris en compte dans les remarques des participants, du fait de l'absence de personnes de moins de 30 ans parmi les participants. En effet, beaucoup de familles du quartier n'ont pas de jardins et ont besoin de ces espaces de jeux et de sport.

Esquisse 1

Les avantages : **Le regroupement des activités sportives** est apprécié par un groupe de participants parce qu'il permet de faciliter les échanges entre sportifs et permet de varier les activités proches les unes des autres. En outre, un autre groupe de participants apprécie le fait qu'il n'y ait pas d'espaces de jeux et de sport entre les immeubles Dauphiné et Anjou. D'autres points positifs sont évoqués : **les cheminements sportifs « discrets », les jeux pour enfants de grande taille, les gradins enherbés qui pourraient être utiles dans le cadre du festival VivaCité, les équipements et mobiliers en bois** (qui sont, d'une façon générale, largement préférés au mobilier métallique). Un groupe de participants affirme ne pas apprécier cette esquisse en matière de jeux et de sports.

Quelques participants ont évoqué la question de la **guinguette (café des écoles)**. Deux groupes de participants s'opposent à sa mise en place à cause des nuisances sonores qu'elle pourrait générer. Un autre groupe, au contraire, est favorable à l'idée d'une guinguette temporaire (par exemple l'été, en sortie d'école (16h) et qui fermerait la nuit).



Les inconvénients : Plusieurs participants auraient préféré **une moindre concentration des espaces de jeux et de sport**. Certains déplorent l'absence d'aires ludiques en dehors de l'espace central. Un groupe de participants souhaiterait que **les aires de jeux et le grand terrain de sport soient déplacés vers l'immeuble Flandres**. Un groupe de participants refuse la création d'**une piste de roller**. **Les gradins** sont une bonne idée, selon un groupe de participants, mais leur localisation devant des arbres pose question. Les participants se demandent s'il y a assez de place pour y organiser des spectacles. **La suppression du terrain de foot** suscite des incompréhensions car il est actuellement bien utilisé. En outre, des propositions ont été émises par les participants pour améliorer cette esquisse : **un espace canin** (il y a beaucoup de chiens dans le parc), **des tables de pique-nique**, **un brumisateur pour l'été**, **un parcours de santé pour les adultes** afin de renforcer la dimension intergénérationnelle du parc.

Un groupe de participants met en garde contre **une réduction excessive de l'emprise de la cour maternelle Michelet** au profit de l'agrandissement du parvis de la Liberté. La cour est déjà petite.

Esquisse 2

Les avantages : **La disposition des espaces de jeux et de sport** de l'esquisse 2 est davantage appréciée par les participants, notamment parce qu'elle favorise une moindre concentration de personnes (satellites). **La piste de course** est appréciée par la plupart des participants, à condition qu'elle soit sécurisée et sépare les piétons et les cyclistes. D'autres éléments sont mentionnés comme des points positifs : **la conservation du terrain de foot ainsi que sa taille conséquente**, **la localisation des espaces de jeux et de sport le long de la rue de Paris et près de l'immeuble Touraine**.

Une personne préconise de prévoir des portails pour les squares des enfants pour éviter que les chiens y rentrent.

Les inconvénients : **Les équipements et le mobilier en métal** représentent un inconvénient aux yeux de la majorité des participants, notamment parce qu'ils sont trop bruyants et sont désagréables en cas de chaleur. Un groupe de participants préconise plutôt d'installer des équipements en plastique. **Les terrains de jeux de cette esquisse sont peu attrayants** selon un groupe de participants. Concernant **la piste de course**, un groupe de participants pense qu'elle occupe trop de place. À l'inverse, un autre groupe pense qu'il faut prévoir de longs chemins pour les sportifs.

Le paysage végétal et les activités de jardinage

Esquisse 1

Les avantages : **La réutilisation du bois des arbres abattus** est appréciée par les trois groupes des participants ayant travaillé sur cette thématique. Le bois peut être utilisé pour aménager des espaces intérieurs et pour les blocages des véhicules. D'autres éléments ont aussi retenu positivement l'attention des participants : **la végétalisation des pignons** des barres d'immeubles, **les grands parvis arborés** incitant à rentrer dans le parc et à s'y promener, **la composition des parvis associant minéral et végétal**, **les vignes**, **le verger** ainsi que **les jardins partagés**, **l'emplacement du verger et du potager** près de l'école. Pour



un groupe de participants, les vignes et le verger pourront être l'occasion d'organiser des activités éducatives et de sensibilisation auprès des écoles. Le verger est apprécié pour son auto-gestion.

Les inconvénients : **La mise en place d'une champignonnière, d'une vigne et d'un potager suscite des questionnements concernant leur utilité et leur entretien.** Il y a un risque que cette nature tombe à l'abandon par manque de moyens ou d'équipes. Un groupe de participants considère qu'au lieu de planter des vignes et des arbres sur la place de l'ancienne mairie, il vaudrait mieux conserver une vue dégagée. En outre, un groupe de participants précise que le potager devrait être en hauteur (et pas au sol) et requiert une étude pour définir les besoins réels des habitants en amont. En effet, les habitants ont déjà l'opportunité d'aller au marché deux fois par semaine et n'ont probablement pas besoin de potager. A propos de **l'utilisation du bois** dans le parc, un groupe de participants estime qu'il serait préférable de l'utiliser comme barrages et non pour les bancs ou des équipements car cela requiert beaucoup d'entretien. Un autre groupe de participants considère qu'il est nécessaire d'utiliser une peinture anti-graffiti sur le bois pour prévenir les dégradations. Par ailleurs, un groupe de participants identifie plusieurs inconvénients à **la mise en place de bassins d'eau** : ils pourraient attirer des nuisibles (notamment des moustiques) et être dangereux pour les enfants. Enfin, des participants émettent un point de vigilance sur **l'écoulement des eaux** dans le parc et sur **la place prépondérante de la végétation** qui pourrait assombrir l'espace.

Esquisse 2

Les avantages : Les participants ont relevé quelques points positifs dans cette esquisse : **la couleur** qui donne envie de se promener, **la zone humide** qui peut constituer un espace de vie, **le potager plus grand** que dans l'esquisse 1 et qui peut répondre à la demande d'activité de jardinage de certains habitants.

Les inconvénients : **La zone humide** représente un inconvénient aux yeux de la plupart des participants car elle pourrait attirer des insectes dont des moustiques, constituer un danger pour les enfants et se transformer en lieu où les personnes jettent leurs déchets. Un groupe de participants donne l'exemple de la zone humide du bois de la Garenne qui est peu agréable et risqué pour les enfants.

Autres suggestions :

Les questions des sanitaires, de l'éclairage et de la sécurisation des parkings sont évoquées.